

CHARTE DE « VIAS TERROIR FLEURI »

1. Vias Terroir Fleuri est organisé le Dimanche 14 avril 2019 par la Mairie de Vias. Cette manifestation se déroulera place du 11 Novembre et sera ouverte gratuitement au public.
2. Cette manifestation se déroulera de 9H00 à 18H00. L'installation des exposants se fera à partir de 7H00 impérativement.
3. La participation financière est fixée à 20 euros sans électricité et à 24 euros électricité comprise. Les paiements doivent être acquittés lors de l'inscription (à l'ordre du Trésor Public) et ne seront pas remboursables.
Joindre une photocopie de votre assurance RC, SIRET, KBIS, URSSAF,...
4. Les véhicules ne resteront pas sur place et devront quitter les emplacements du marché (Parking du gymnase).
5. Chaque absence devra être motivée par téléphone auprès de Monsieur AMMARTI (06.42.39.88.97) ou auprès de Monsieur BELL avant le **vendredi 12 avril 2019, 10H00 et aucun remboursement ne sera effectué.**
6. Les exposants pourront se brancher aux bornes électriques. Merci de vous munir de prises multiples et de rallonges conformes aux normes de sécurité.
7. Les marchandises et objets exposés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.
8. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser toute personne contrevenante à la présente Charte, à la bonne moralité et à l'esprit de la manifestation.
9. La participation à cette manifestation implique l'adhésion sans réserve de l'exposant aux conditions de cette Charte.

Fait à, le

Signature

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription

- 1-La fiche d'inscription complétée et signée
- 2-La Charte datée et signée
- 3-Le paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public (non remboursable)
- 4-La photocopie de votre assurance responsabilité civile
- 5-La photocopie des SIRET, K.BIS, URSSAF...